

Glanes autour de Marcel Planiol

Paris, Rennes, Tours et retour...

Tout historien breton, tout lecteur assidu des *Mémoires* de notre Société, ne peut ignorer le nom de Marcel Planiol (1853-1931), illustre juriste et précieux historien des institutions bretonnes du Moyen Âge et de l'Ancien Régime¹. La publication, entre 1981 et 1984, des cinq volumes de son *Histoire des institutions de la Bretagne*² a été saluée comme « un monument élevé à l'histoire des institutions de la Bretagne, depuis ses origines jusqu'à son union à la couronne de France³ ». Pour autant, nonobstant le consciencieux travail mené par l'équipe qui acheva l'édition de son *Histoire des institutions de la Bretagne*, subsistent encore, au-delà des études dispersées publiées par Marcel Planiol, des documents inédits conservés à Rennes, Paris ou encore Tours.

L'intérêt de Marcel Planiol pour l'histoire bretonne remonte au printemps 1883 lorsque, jeune agrégé, il fut chargé, en sus d'un cours de droit civil, d'assurer conjointement avec Clément Jarno⁴, un cours d'histoire du droit à destination des

1. BREJON de LAVERGNÉE, Jacques, « Le manuscrit de l'*Histoire des institutions de la Bretagne* par Marcel Planiol », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLVI, 1966, p. 5-45 ; CRÉPIN, Marie-Yvonne « Marcel Planiol (1853-1931), historien des institutions bretonnes », *ibid.*, t. LXXX, 2002, p. 483-492.

2. PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1981-1984, 5 vol. On notera qu'entre 1953 et 1955, une édition partielle du manuscrit de Marcel Planiol avait été réalisée par le Cercle de Brocéliande. Les notes, ci-après, ne se rapporteront qu'à l'édition définitive de 1981-1984.

3. Compte rendu de la publication des trois premiers volumes par JONES, Michael, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 350.

4. Clément Jarno a exercé comme agrégé puis comme professeur à la faculté de droit de Rennes entre la rentrée 1876 et la fin de l'année universitaire 1906. Il a consacré l'essentiel de ses enseignements au droit pénal mais n'a publié, au cours de sa carrière, qu'une brève notule, ce qui fit dire au doyen Turgeon, dans la notice nécrologique parue dans les *Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes*, t. VII, 1920, p. 214-215 : « Notre collègue Jarno s'est donné tout entier à l'enseignement oral. Il a peu écrit : il répugnait à sa timidité naturelle d'exposer sa pensée à la curiosité souvent malicieuse ou malveillante du public lettré ». Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine conservent, toutefois, les notes de son cours d'histoire du droit et des institutions de la Bretagne (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 15 T 193).

doctorants⁵. Sur une suggestion d'Edmond Bodin, alors doyen de la faculté de droit de Rennes⁶, Planiol et Jarno décidèrent de consacrer cet enseignement à l'étude des particularités juridiques de la Bretagne. Les éléments administratifs relatifs à la carrière académique de Planiol révèlent que celui-ci, après avoir assuré le cours complémentaire d'histoire du droit pendant l'année 1883-1884, en est déchargé, au profit de Clément Jarno, pour l'année universitaire suivante⁷; il retrouve cet enseignement une nouvelle fois au cours de l'année 1885-1886⁸; le 29 octobre 1887, Marcel Planiol est transféré à la faculté de droit de Paris avec effet au 1^{er} novembre 1887⁹. L'année qui vit son départ de Bretagne fut également celle de sa première publication relative à l'histoire du droit breton puisque c'est en 1887 qu'il fit paraître, en deux livraisons, son étude sur l'Assise au comte Geoffroy¹⁰. Loin de le détourner de ses travaux historiques, la première décennie de son affectation parisienne le vit, au contraire, manifester un intérêt constant pour les questions bretonnes. Entre 1890 et 1894, Planiol publie quatre études relatives aux institutions bretonnes : les appropriations par bannies¹¹, une synthèse sur l'esprit coutumier breton¹², l'édition d'un supplément inédit du commentaire de Julien Furic sur l'usage de Cornouaille¹³ et un compte rendu fouillé de l'ouvrage d'Antoine Dupuy sur l'administration municipale en Bretagne au XVIII^e siècle¹⁴. À la même époque, Rodolphe Dareste propose, le 23 mai 1891, à l'Académie des sciences morales et politiques comme sujet pour le prix Odilon-Barrot : « Histoire du droit public et privé de la Bretagne, depuis l'époque romaine jusqu'à la rédaction définitive de la coutume au XVI^e siècle »¹⁵. Dans la préface à son *Histoire des institutions de la Bretagne*, Marcel Planiol écrit en apprenant le sujet du

5. BREJON de LAVERGNÉE, Jacques, « Le manuscrit de... », art. cité, p. 7.

6. Sur Edmond Bodin : BOUINEAU, Jacques, « Racines universitaires de Romuald Szramkiewicz (début XIX^e siècle-1900) », dans Jacques LAFON *et alii* (dir.), *Hommage à Romuald Szramkiewicz*, Paris, Litec, 1998, p. 382-383.

7. *Bulletin administratif de l'instruction publique*, t. XXXVI, n° 618, 1884, p. 43, 11 octobre 1884.

8. *Ibid.*, t. XXXVIII, n° 680, 1885, p. 1 200, 26 décembre 1885.

9. *Ibid.*, t. XLII, n° 775, 1887, p. 1 023, 29 octobre 1887.

10. PLANIOL, Marcel, « L'Assise au comte Geoffroi : étude sur les successions féodales de Bretagne », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XI, 1887, p. 117-162 et 652-708 ; tiré à part : Rennes/Paris, 1888.

11. *Id.*, « Les appropriations par bannies : étude historique sur l'ancien droit du duché de Bretagne », *ibid.*, t. XIV, 1890, p. 433-463 ; tiré à part : Paris, 1890.

12. *Id.*, « L'esprit de la coutume de Bretagne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. V, 1891, p. 5-22 ; tiré à part : Vannes, 1891.

13. *Id.*, « Julien Furic : supplément inédit à son commentaire sur l'usage de Cornouaille », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XVII, 1893, p. 470-479 et 481-488 ; tiré à part : Paris/Rennes, 1893.

14. *Id.*, « Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle d'après les recherches de M. Antoine Dupuy », *ibid.*, t. XVIII, 1894, p. 128-137.

15. BREJON de LAVERGNÉE, Jacques, « Le manuscrit... », art. cité, p. 5.

concours : « Je suspendis toute publication ; je repris mes recherches pour compléter mes renseignements sur les points que j'avais jusqu'alors laissés de côté¹⁶ ». Tels sont, rapidement retracés, les faits connus des lecteurs de nos *Mémoires* et il serait inutile d'ajouter ici aux événements relatés par Jacques Brejon de Lavergnée et Marie-Yvonne Crépin, si la découverte de documents complémentaires n'apportait pas des éléments nouveaux intéressant la vie et l'œuvre du grand juriste et historien breton.

Le manuscrit de l'Institut de France

Dans son étude consacrée au manuscrit de l'*Histoire des institutions de la Bretagne*, Jacques Brejon de Lavergnée soulignait qu'il n'avait pu consulter le manuscrit déposé par Marcel Planiol à l'Institut de France en 1894 en raison de travaux de réfection qui empêchaient l'accès aux archives¹⁷. Nous pouvons confirmer que le manuscrit original subsiste bel et bien et que les cinq cahiers conservés correspondent parfaitement à la description faite dans le répertoire des prix édité en 1901¹⁸. Bien plus, la courte « préface », qui figure en tête du second cahier, éclaire précisément la méthode de rédaction de Planiol et le fait qu'il entendait bien prolonger ses recherches :

« L'original de mon travail, que je désirais conserver, est écrit sur feuilles volantes, ce qui permet toutes les retouches et toutes les intercalations ; mais il a fallu en faire faire une copie, et la relire, ce qui a encore abrégé le temps dont je disposais. Néanmoins j'ai pu faire disparaître de la copie un certain nombre de petites lacunes et de petites taches, comme en témoignent les surcharges dont elle est semée. La copie que je dépose a demandé de longs mois pour son exécution ; elle a été commencée en mars 1894. Depuis lors bien des renseignements nouveaux me sont parvenus que je n'ai pu y introduire. Elle ne représente déjà plus fidèlement l'état actuel de l'original qui est plus avancé qu'elle¹⁹. »

Le manuscrit conservé à Paris présente l'intérêt de comporter le répertoire des sources et la bibliographie utilisées par Marcel Planiol et, notamment, une note inédite dans laquelle l'auteur expose sa méthode et ses choix. Rappelant que « le temps me manque un peu et j'ai dû courir au plus pressé », soulignant qu'une « bibliographie est un ouvrage minutieux et qui absorbe beaucoup de temps, parce que la disposition typographique est pour beaucoup dans la netteté de l'aspect²⁰ », il présente sa bibliographie sous une forme abrégée et ne développe amplement que certaines thématiques qu'il appelle « spécimens ». En dépit de son caractère fragmentaire, une

16. *Id.*, *ibid.*, p. 9.

17. *Id.*, *ibid.*, p. 9, notes 10 et 20, note 39.

18. PICOT, Georges, *Concours de l'Académie : sujets proposés, prix et récompenses décernés, liste des livres couronnés ou récompensés (1834-1900)*, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 181.

19. Arch. Académie des sciences morales et politiques, Prix et distinctions, ms. 975, cahier 2, p. 2.

20. *Ibid.*, cahier 1, p. 1-2.

édition de ce morceau de bravoure de l'érudition juridique se justifierait pleinement, tant les pages témoignent de la rigueur historique et critique de Marcel Planiol : la longue présentation des cartulaires bretons n'a rien à envier au minutieux catalogue dressé, un siècle plus tard, par Hubert Guillotel²¹. Parmi les spécimens de cette présentation, on ne peut passer sous silence ce que Planiol intitule : « La Coutume : la rédaction primitive, ses réformations, ses commentateurs ». Les pages qu'il consacre au coutumier médiéval dans le manuscrit déposé à Paris correspondent, au mot près, à l'introduction publiée au début de l'édition critique qu'il fit paraître en fascicule dans les *Annales de Bretagne*, puis en volume de la *Très ancienne Coutume de Bretagne*²², en ce compris la présentation des manuscrits et des anciennes éditions imprimées. En revanche, les pages qu'il consacre à la Coutume de 1539 et à celle de 1580 ainsi qu'aux commentateurs de la coutume de Bretagne demeurent inédites et, malgré la date où elles furent écrites, sont toujours d'actualité pour l'historien du droit breton.

Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Le second manuscrit de l'*Histoire des institutions de la Bretagne*, celui que Marcel Planiol avait conservé par-devers lui avant de le confier à François Olivier-Martin qui, à son tour, l'avait confié à Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, est aujourd'hui conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine sous la cote 2 J 461. C'est à partir du manuscrit de Rennes et non de celui de Paris, réputé inaccessible, que le doyen Durtelle de Saint-Sauveur puis Jacques Brejon de Lavergnée ont édité l'*Histoire des institutions de la Bretagne* mais certaines « feuilles volantes », évoquées plus haut, sont toujours inédites. En effet, Marcel Planiol avait accumulé de substantiels matériaux pour prolonger son histoire des institutions bretonnes au-delà des bornes fixées pour le prix Odilon Barrot dépassant ainsi 1580, année de l'ultime réformation de la coutume de Bretagne. Les notes se présentent sous la forme de grandes feuilles de papier à lettre dont Planiol n'a utilisé que la partie droite pour énumérer des références bibliographiques et archivistiques ; la partie gauche étant réservée à des commentaires et des adjonctions. Il énumère successivement

21. *Ibid.*, p. 12-25 ; cf. GUILLOTTEL, Hubert, « Cartulaires bretons médiévaux », dans Olivier GUYOTJEANNIN et alii (éd.), *Les Cartulaires – Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, École des chartes, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes », 1993, p. 325-341.

22. L'édition en fascicule n'est pas aisée à identifier. Selon les éléments que nous avons pu rassembler, la *Très ancienne Coutume* a été publiée entre novembre 1895 (*Annales de Bretagne*, t. XI, n° 1) et novembre 1898 (*ibid.*, t. XIV, n° 1). Elle est publiée en volume à Rennes (1896) sous le titre : *La Très ancienne Coutume de Bretagne avec les assises, constitutions de parlement et ordonnances ducales suivies d'un recueil de textes divers antérieurs à 1491*.

des documents relatifs à la « réunion à la France », quelques « variétés » suivies par « La Ligue en Bretagne » dont des « publications nantaises sous le règne de Mercœur » suivies, de nouveau, par des « variétés » qui portent sur la fin du XVI^e et le XVII^e siècles. Ses recherches se prolongent jusqu'à la toute fin de l'Ancien Régime puisqu'il consacre plusieurs dizaines de feuillets aux prodromes de la Révolution en Bretagne, faisant entrer dans cette thématique, entre autres, les démêlés entre le pouvoir royal et le parlement de Rennes à propos des Jésuites et de La Chalotais. Outre ces notes bibliographiques, les liasses conservées à Rennes comprennent également plusieurs dizaines de petites fiches qui devaient former une partie du fichier documentaire constitué par Marcel Planiol au cours de ses recherches. En effet, dans le manuscrit de Paris, Planiol écrit :

« Outre les innombrables fiches de fond qui m'ont servi à écrire le corps de l'ouvrage, j'ai déjà réuni près de 7000 fiches bibliographiques, contenant soit des titres d'ouvrages, d'articles, de pièces d'archives ou de registres, soit des indications accessoires²³. »

De ces 7000 fiches, ne subsistent pratiquement rien, hormis les petits carrés de papier brunis sur lesquels figurent les notes consacrées à la *Très ancienne Coutume*²⁴. Le lecteur qui a, sous les yeux, l'édition critique du coutumier édité par Planiol, les pages inédites du manuscrit de Paris et les fiches papiers conservés à Rennes, peut donc sans le moindre effort, saisir son cheminement. Bien plus, comparant les notes figurant sur les fiches de Rennes avec le texte rédigé, le lecteur constate que l'essentiel s'y trouve déjà, preuve de la minutie avec laquelle Planiol avait élaboré son fichier. En outre, les fiches prouvent que Planiol a continué d'alimenter ses recherches après la publication de son édition critique, puisqu'on trouve quelques feuillets consacrés au manuscrit de la *Très ancienne Coutume* conservé à l'Institut de France, manuscrit qu'il avait omis de mentionner dans son inventaire des manuscrits figurant dans l'édition critique²⁵.

23. Arch. Académie des sciences morales et politiques, Prix et distinctions, ms. 975, cahier 1, p. 1.

24. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 J 461, liasse 24. On trouve les fiches suivantes : « Copu et Tréal », « Erreurs anciennes sur l'origine de la TAC », « Notes pour la TAC », « Fêtes célébrées des neuf leçons » puis des fiches consacrées aux manuscrits (description matérielle et contenu), une esquisse de concordance des manuscrits conservés à la bibliothèque municipale de Rennes, des notes bibliographiques relatives à la *Très ancienne Coutume* et des fiches consacrées aux éditions imprimées successives du coutumier breton et ce qui doit correspondre à un premier brouillon de son article consacré à « l'esprit de la coutume de Bretagne ». Les fiches existaient toutefois encore lorsque Brejon de Lavergnée rédigeait la postface puisqu'on peut lire : « les milliers de fiches réunies dans sa bibliographie, que malheureusement nous n'avons pu envisager de publier » (*Histoire des institutions...*, op. cit., t. v, p. 376).

25. *Ibid.* Le manuscrit 784 de la bibliothèque de l'Institut de France a été ultérieurement signalé par Paul Fournier. Sur l'ensemble des manuscrits de la *Très ancienne Coutume* de Bretagne, nous renvoyons à notre thèse de doctorat : DELANNOY, Thomas, *L'invention de la Coutume de Bretagne : Essai sur la construction de la règle coutumière dans une principauté médiévale (v. 1180-v. 1580)*, thèse de doctorat en histoire de droit, Nantes Université, 2023, t. I, p. 445-457 ; t. II, p. 307-354.

La Bibliothèque universitaire de Tours

L'arrivée des papiers personnels de Marcel Planiol au sein des collections patrimoniales de la bibliothèque universitaire de médecine de Tours est pour le moins surprenante car les attaches du grand civiliste avec la capitale de la Touraine ne sont pas évidentes. Il faut aller chercher dans la descendance de Marcel Planiol la raison de cette curieuse destinée. Marcel Planiol épouse le 14 mai 1885, à Rennes, Madelaine Jeanne Claudel ; de cette union naissent cinq enfants : Maurice (1886-1963), Antoinette (1889-1911), André (1893-1955), Jean (1896-1918) et René (1900-1979)²⁶. Ce dernier épousa Thérèse Dupeyron, pionnière de la médecine nucléaire et des ultrasons, et chef du service d'explorations fonctionnelles par méthodes physiques au Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Tours de 1968 à 1980 (date de sa retraite). Le couple achète le château de Saint-Senoch à Varennes (Indre-et-Loire) et recueille l'essentiel des « archives » de la famille Planiol. Thérèse Dupeyron-Planiol crée en 2003 la « Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau » et l'institue légataire universel avant son décès survenu en 2014 ; en 2016, ladite fondation cède à l'université de Tours les archives familiales et personnelles de Thérèse Dupeyron-Planiol en ce compris les papiers de Marcel Planiol, son beau-père²⁷.

L'examen de la correspondance active de Marcel Planiol à ses parents révèle les mille tracasseries familiaux d'un jeune agrégé de la fin du XIX^e siècle, très attaché à ses enfants, notamment au jeune Maurice qui constitue, à lui seul, le sujet principal des lettres qu'il leur adresse²⁸. L'historien du droit peine à trouver, dans les multiples allusions aux petites choses de la vie quotidienne, de quoi appréhender le cours des réflexions du juriste Planiol²⁹. La correspondance conservée n'est que privée ;

26. POURCELOT, Léandre, « La famille Planiol », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Touraine*, t. xxx, 2017, p. 101-122. L'article se concentre principalement sur la vie et l'œuvre de René Planiol. Nous empruntons les éléments biographiques qui suivent à cette étude.

27. Marcel Planiol est décédé le 31 août 1931 à Paris. Selon Léandre Pourcelot (art. cité), Thérèse Dupeyron et René Planiol se rencontrent à Paris en octobre 1947 de sorte que Thérèse Dupeyron n'a très probablement jamais rencontré Marcel Planiol.

28. Bibl. univ. médecine Tours, fonds Thérèse et René Planiol, FPL 0078. Le corpus des lettres adressées par Planiol à ses parents constitue l'essentiel de la correspondance conservée. Pour autant, elle est fragmentaire et ne couvre que les années 1879, 1881-1887 et 1901-1902. Elles ne permettent donc pas d'éclairer la période où Planiol se consacre exclusivement à ses travaux historiques.

29. On peut, toutefois, glaner quelques mentions aux travaux de Marcel Planiol. Ainsi, dans une lettre à ses parents datée du 29 janvier 1887, Planiol écrit : « Mon article m'occupe toujours beaucoup quoique le manuscrit soit déjà à Paris entre les mains de Fournier. Mais je vais probablement le faire revenir pour y faire quelques corrections, car depuis ce matin je me suis lancé aux archives dans la lecture des manuscrits, où je n'avais pas encore mis le nez m'imaginant que je ne saurais pas les lire. Et je n'ai éprouvé aucune difficulté. J'y ai fait quelques petites découvertes de détail pour le texte de l'Assise et de la *Très ancienne Coutume* de Bretagne. Les éditions imprimées sont

aucune lettre à ses confrères n'est conservée dans le fonds tourangeau. Tout au plus peut-on lire une lettre adressée par Émile Chénon à Marcel Planiol, datée du 29 octobre 1887, dans laquelle Chénon félicite son cadet pour le poste obtenu à Paris tout en se désolant que cela lui « fasse perdre, pour longtemps peut-être, un excellent collègue, et l'occasion, rare à Rennes, de parler quelques fois de travaux historiques avec quelqu'un qui les aime et les pratique³⁰ ». Une autre lettre, datée du 17 mai 1917, lui est adressée par Virgile Potărcă qui lui annonce qu'il a « eu la malchance de tomber prisonnier, et que dans cette situation nous sommes trois de vos anciens élèves de l'université de Paris³¹ ». Ne pouvant envoyer d'argent à l'étranger, Virgile Potărcă sollicite son ancien maître de lui faire parvenir gracieusement les trois volumes de son *Traité élémentaire*. Voilà peu de choses en somme. On peut compléter ce rapide tableau par une feuille du service des examens de la faculté de droit de Paris, datée du 25 octobre 1918, qui, selon une note marginale est la « dernière feuille d'examens sur laquelle figure le nom de Marcel ». D'autres documents intéressent plus directement l'historien breton comme le ticket d'admission en salle de lecture du *British Museum*, daté du 23 août 1888, qui permet de déterminer la

très défectueuses, et sur bien des points les manuscrits sont plus clairs. Je pense toujours néanmoins le faire paraître en avril ; si la revue n'a rien de plus pressé à faire passer », (la première partie de l'article sur l'Assise au comte Geoffroy est parue dans le numéro du 2^e trimestre 1887). Quelques jours plus tard, le 1^{er} février, Planiol poursuit : « Je suis plongé de plus en plus dans la lecture des manuscrits. La bibliothèque de la ville [de Rennes] possède 4 manuscrits de la vieille coutume de Bretagne du xv^e siècle, et le texte y est beaucoup moins altéré que dans les éditions imprimées. En outre, j'ai trouvé aux archives du département des liasses de vieux papiers du xvii^e siècle que je dépouillerai petit à petit et qui me donneront probablement des renseignements nouveaux ». Le 12 du même mois, Planiol écrit : « Pour moi, je suis rentré en possession de mon manuscrit que Fournier m'a enfin renvoyé, et j'y ai fait une partie des corrections que je désirais, mais il me reste bien encore une bonne après-midi de travail. Je suis d'autre part en train de recopier un des manuscrits de la *Très ancienne Coutume*, mais ce sera long, il me reste encore 62 feuillets du manuscrit, et je n'en puis guère recopier qu'un ou deux par jour. Je pense cependant le finir dans le courant de mai ». Enfin, dans une lettre datée du 26 février, Planiol demande à ses parents de lui procurer, à la librairie Thorin, l'*Essai [historique] sur l'organisation judiciaire [et l'administration de la justice] depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII* de Jean-Marie Pardessus (nous reconstituons le titre complet). Enfin, deux lettres datées, l'une du 12 mars et l'autre du 29 du même mois, nous donnent d'utiles renseignements sur le tiré à part de l'étude sur l'Assise.

30. Bibl. univ. médecine Tours, FPL 0079, pièce n° 2. Émile Chénon fut nommé à Paris pour la rentrée universitaire de 1892.

31. *Ibid.*, FPL 0079, pièce n° 3. Virgile Potărcă soutint, le 8 juin 1914, une thèse de doctorat en droit à Paris intitulée : *Le partage des successions et les droits des tiers*, devant Marcel Planiol (président), Charles Massigli et Étienne Martin (suffragants). De nationalité roumaine, Virgile Potărcă enseigna brièvement le droit à l'université de Craiova avant d'être mobilisé et d'être fait prisonnier. Après la guerre, il entame une carrière politique au sein du Parti populaire avant de rejoindre le Parti national paysan ; il fut ministre de la Justice puis de l'Agriculture et enfin des Travaux publics entre 1932 et 1938. Arrêté en 1947, il est condamné à une peine d'emprisonnement par le régime communiste et meurt en détention le 6 juin 1954.

période pendant laquelle il a consulté les manuscrits de la *Très ancienne Coutume* conservés à la *British Library*³².

Enfin, on doit relever parmi les pièces conservées dans les collections patrimoniales de Tours, les lettres échangées entre René puis Thérèse Planiol, d'une part, et Jacques Brejon de Lavergnée, d'autre part, à propos du projet de publication de l'*Histoire des institutions de la Bretagne* qui devait aboutir entre 1981 et 1984³³.

Au-delà du goût de l'archive inédite, ce rapide survol laisse augurer quelques pistes pour éclairer la vie et les travaux de Marcel Planiol. On ne peut que regretter que son cent soixante-dixième anniversaire (1853-2023) n'ait pas été l'occasion, pour les historiens bretons et les juristes, de saluer une œuvre qui a fait date, tant pour l'histoire des institutions que pour la science juridique. Espérons que l'approche du centenaire de sa mort (1931-2031) suscite une rétrospective sur celui dont la lecture est toujours féconde, tant pour les historiens de la Bretagne que pour les juristes contemporains³⁴.

Thomas DELANNOY

Enseignant-chercheur contractuel (Université de Bretagne occidentale)

Lab-LEX-Laboratoire de recherche en droit (UR 7480)

Membre associé de Droit et changement social (UMR 6297)

Diplômé notaire

Post-scriptum : Prenant connaissance de mon texte, Philippe Guigon m'a signalé l'existence de deux volumes de notes manuscrites de Marcel Planiol récemment acquis par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Sollicitant Bruno Isbled (sans rien lui dire quant aux présents *Mélanges*), celui-ci me confirma l'acquisition et m'indiqua la côte 1 J 1162... Les merveilles figurant dans ces pages inédites justifient qu'une étude soit menée : affaire à suivre !

32. *Ibid.*, FPL 0093, ticket du *British Museum*. Le carnet de compte de Planiol (FPL 0080) nous apprend qu'il est arrivé à Southampton le 20 août. Les manuscrits consultés à la *British Library* sont décrits dans l'introduction de son édition critique (cf. *La Très ancienne Coutume*, p. 37-39).

33. *Ibid.*, FPL 0099.

34. Pour conclure, on peut donner quelques indications bibliographiques complémentaires : *Marcel Planiol (1853-1931)*, Paris, LGDJ, 1931 ; BABERT, Gilles, *Le système de Planiol : bilan d'un moment doctrinal*, dactyl., thèse de doctorat d'histoire du droit, université de Poitiers, 2002 ; RÉMY, Philippe, « Planiol : un civiliste à la Belle Époque », *Revue trimestrielle de droit civil*, n° 1, 2002, p. 31-46 ; sans omettre les actes de la journée d'études « Autour de Marcel Planiol » publiés à la *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique*, n° 36, p. 137-202.